

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/11/185

Objet : 185 - Signature d'une convention avec Madame Elodie SABINE, pour la MJC de Vire, pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame Elodie SABINE, directrice de la MJC de Vire, pour disposer de la salle La Halle Michel Drucker, le samedi 21 décembre, pour la représentation d'un spectacle de Noël de la Compagnie Les Saltimbrés.

Considérant que la commune est favorable à cette mise à disposition,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'association MJC de Vire, représentée par Madame Elodie SABINE, directrice, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker, le 21 décembre après-midi, pour leur spectacle de Noël, et ce pour un montant total de 112€ TTC (Tarif de location 2024 pour les associations viroises, au-delà de leur journée annuelle de gratuité).

Fait à Vire Normandie, le 19 novembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241126-185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 26/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Décision du Maire n°2024/11/185 du 19 novembre 2024

